



Paris, le 22 septembre 2008

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général

à

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (CLIS). Les élèves qui en relèvent font l'objet d'une décision d'orientation et d'un projet personnalisé de scolarisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ils doivent en outre pouvoir bénéficier de l'action des établissements ou services sanitaires ou médico-éducatifs, ainsi que des soins que nécessite leur état de santé.

Cet accompagnement éducatif, rééducatif ou thérapeutique est apporté par des professionnels (médecins, orthophonistes, psychologues, éducateurs spécialisés...) et nécessite une collaboration étroite avec l'enseignant spécialisé. Il ne relève en aucun cas d'une démarche de soutien aux élèves en difficulté.

D'autre part, l'enseignant de CLIS a pour objectif la scolarisation, dans les classes ordinaires, des élèves qui lui sont confiés. Il doit pour cela travailler en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école. Il a la responsabilité d'élaborer les adaptations pédagogiques, sur la base d'évaluations individuelles régulières, et de constituer les parcours et les progressions répondant aux besoins d'apprentissage et de socialisation... propres à chacun des élèves.

Or, les enseignants affectés en CLIS ne bénéficient pas, contrairement à leurs collègues des réseaux, de SEGPA ou d'UPI, d'un aménagement de leur charge de travail sous forme d'allègement de leur service d'enseignement en raison de leurs tâches spécifiques.

C'est pourquoi le SNUipp demande que les 2 heures hebdomadaires prévues dans le cadre de l'organisation de la nouvelle semaine soient consacrées aux relations avec les parents d'élèves, avec les intervenants et à l'organisation des synthèses effectuées par les équipes qui participent au projet de scolarisation de ces élèves.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT